



Les résultats financiers d'Emerald Health Therapeutics au deuxième trimestre 2019 indiquent un doublement des ventes pour le deuxième trimestre consécutif

Août 30, 2019

La coentreprise Pure Sunfarms détenue à 50 % par Emerald réalise un chiffre d'affaires de 32,4 millions \$ au deuxième trimestre, une marge de BAIIA de 78 %, un coût de production global de 0,65 \$/g et un troisième trimestre de rentabilité consécutif

VANCOUVER, Colombie-Britannique, 30 août 2019 (GLOBE NEWSWIRE) -- Emerald Health Therapeutics, Inc. (« Emerald ») (TSXV : EMH ; OTCQX : EMHTF) a communiqué aujourd'hui ses résultats financiers trimestriels au 30 juin 2019. La version intégrale des états financiers consolidés intermédiaires résumés non vérifiés et du rapport de gestion (MD&A) de la Société sont consultables dans la base de données du SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Faits marquants

2e trimestre 2019 d'Emerald

- Le chiffre de ventes d'Emerald au 2e trimestre 2019 s'élève à 5,1 millions \$, soit une hausse de 94 % par rapport au trimestre précédent et de 348 % par rapport au 4e trimestre 2018.
- Les pertes nettes ont été nettement résorbées au 2e trimestre 2019 à 0,5 million \$ contre 3,7 millions au trimestre précédent, en partie grâce à la commercialisation de produits de cannabis dégageant une marge plus élevée, tels que l'huile de CBD SYNC 25, ainsi qu'aux solides performances de Pure Sunfarms.
- BAIIA ajusté de 1,9 million \$, en progression par rapport aux 5,4 millions \$ du premier trimestre.
- Frais généraux et administratifs stables à 3,3 millions \$ depuis le trimestre précédent, indiquant une efficacité accrue sur l'ensemble des processus.
- Dépenses ventes/marketing de 1,1 million \$, en progression de 0,2 million par rapport au 1er trimestre suite au renforcement de l'infrastructure commerciale et des effectifs.
- Les dépenses de recherche et développement ont augmenté pour permettre l'avancement de produits différenciés à dose définie ciblant la prochaine phase de légalisation.
- La part des revenus d'Emerald provenant de sa coentreprise Pure Sunfarms s'élève à 14,5 millions \$, soit une hausse par rapport aux 5,8 millions \$ du trimestre précédent.
- La perte nette par action ordinaire est de 0,003 \$ contre 0,043 \$ au 1er trimestre 2019.

Résultats de la coentreprise à 50 % Pure Sunfarms au 2e trimestre 2019

- Les ventes au 2e trimestre 2019 ont augmenté de 125 % par rapport au trimestre précédent pour s'établir à 32,4 millions \$.
- La marge brute s'élève à 84 % avant ajustements hors caisse à la juste valeur des stocks et des actifs biologiques.
- Le BAIIA s'élève à 25 millions \$, soit 78 %. Le BAIIA ajusté (en éliminant la composante bénéficiaire des stocks détenue par EHT au 30 juin 2019) s'élève à 18,3 millions \$, soit 57 %.
- Le bénéfice net avant imposition dépasse les 43,8 millions \$, ce qui représente un troisième trimestre de rentabilité consécutive.
- Emerald a déclaré 14,5 millions \$ en parts de bénéfice net pour Pure Sunfarms, contre 5,8 millions au 1er trimestre 2019 et 1,4 million au 4e trimestre 2018.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont dépassé 6 millions \$. Le taux de production annuelle complète a été atteint dans la première serre de 10,22 hectares (1,1 million de pieds carrés), avec un coût de production global de 0,65 \$ par gramme sur la base de l'augmentation du volume de production et de la baisse des coûts saisonniers.

Au 2e trimestre 2019, Emerald a concentré ses efforts sur les aspects suivants :

- Contribution à la réussite commerciale de Pure Sunfarms. Nous sommes convaincus de la capacité de cette coentreprise à poursuivre une croissance significative grâce à son leadership sur le marché du cannabis en gros, ainsi que par le biais d'une expansion de son modèle économique et de ses capacités, lesquelles contribueront à la conquête de parts de marché sur le segment de la vente de cannabis au détail.
- Mise en œuvre des procédures d'octroi de licence et concentration substantielle de l'expansion des installations détenues

à 100 % dans la région métropolitaine de Vancouver pour les cultures de cannabis en intérieur et en extérieur, ainsi qu'à Saint-Eustache (Québec) pour la culture sous serre de produits artisanaux différenciés de haute qualité. Ces sites devraient être tous deux sous licence complète, pleinement opérationnels et générateurs de revenus d'ici la fin de l'année.

- Ventes réalisées dans huit provinces et au Yukon, à l'origine d'une croissance des revenus passant de 2,1 millions \$ sur l'ensemble de l'exercice 2018 à 7,7 millions \$ au premier semestre 2019.
- Mise en œuvre de l'extraction de THC et d'huile et de résine de CBD sur les sites d'Emerald, avec établissement concomitant de relations tierces pour l'extraction à grande échelle et la fabrication de produits à forte valeur ajoutée, qui sont un élément clé de la stratégie Cannabis 2.0 d'Emerald.
- Renforcement du portefeuille de propriété intellectuelle et promotion de nouveaux produits en cours de développement, dont la publication est prévue à partir du 4e trimestre 2019.
- Distribution initiale de produits nouveaux et non propriétaires hors cannabis (gamme Endo avec complexe Phytocann® exclusif) capables de moduler le système endocannabinoïde afin d'améliorer la santé et le bien-être. La ligne de produits Endo est commercialisée par le biais d'Emerald Health Naturals (51 %), sous l'égide d'une équipe de direction possédant une expérience très étendue du secteur nutraceutique.

« Emerald poursuit une stratégie délibérée et séquentielle de croissance durable. L'achèvement de la première serre de notre coentreprise Pure Sunfarms, ainsi que la croissance significative de ses recettes et revenus nets, font de cette opération l'un de nos atouts les plus précieux. En combinant cela avec la base que nous avons mise en place pour synchroniser et dimensionner tous les aspects de notre activité, depuis la production jusqu'à la transformation après récolte et au développement de produits, Emerald se positionne pour réaliser une croissance financière continue », a déclaré Avtar Dhillon, président et directeur exécutif d'Emerald.

« Au cours du deuxième trimestre, la nomination de Riaz Bandali au titre de président-directeur général nous a permis d'ajouter une solide expérience de la gestion à notre équipe, ainsi qu'une connaissance approfondie du secteur des sciences de la vie. M. Bandali a pris ses fonctions le 30 juillet et élabore actuellement une stratégie de direction qui vise à maximiser les résultats d'Emerald sur le long terme », a ajouté Avtar Dhillon.

« Emerald est stratégiquement positionné pour devenir un leader de l'industrie du cannabis. Alors que nous abordons la seconde moitié de l'année 2019, nous concentrons nos efforts sur l'amélioration de notre modèle économique et sur la mise à l'échelle de nos activités, afin d'exploiter pleinement et renforcer encore le succès de notre coentreprise PSF, tout en affinant nos propres stratégies d'entreprise, opérations et activités de cœur de métier. Nous achèverons la construction et l'octroi de licence de nos deux autres sites détenus à 100 %, en leur permettant de devenir générateurs de revenus en 2020 et de renforcer la notoriété de notre enseigne, ainsi que nos initiatives de recherche ciblées sur le développement de nouveaux produits brevetés. Nous continuerons de miser sur l'établissement de partenariats stratégiques à valeur ajoutée afin d'accroître notre rentabilité, d'accélérer la mise sur le marché, ou encore d'améliorer notre expertise dans certains domaines spécifiques », a commenté Riaz Bandali, président-directeur général d'Emerald. « Nous estimons que ces mesures nous permettront d'étendre et de valoriser clairement notre position concurrentielle sur le marché, tout en nous permettant d'affiner notre modèle opérationnel et d'atteindre une rentabilité supérieure et durable à l'avenir ».

Résultats financiers et ressources en capital

Données financières trimestrielles sélectionnées

Le tableau suivant récapitule les principales données financières trimestrielles de la Société, dérivées des états financiers annuels élaborés conformément aux normes IFRS ou des états financiers intermédiaires élaborés conformément aux normes IFRS applicables à la préparation des états financiers intermédiaires (IAS 34, informations financières intermédiaires) :

<https://www.globenewswire.com/NewsRoom/AttachmentNg/9d99d33c-27d3-4a7a-97d6-ee2de9c2445f>

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non vérifiés et le rapport de gestion (MD&A) de la Société pour le trimestre clôturé au 30 juin 2019, ainsi que d'autres informations relatives à la Société, y compris son dernier formulaire d'information annuel (« AIF »), sont consultables sur le site du SEDAR. Pour plus d'informations sur la Société, se reporter à son site www.emeraldhealth.ca.

Financements

Au cours du 1er trimestre 2019, la Société a déposé un prospectus simplifié dans chacune des provinces du Canada ayant rempli les conditions d'émission et de vente secondaire d'actions ordinaires à hauteur de 150 millions \$, et a par ailleurs établi un programme d'équité au cours du marché. Sur le 2e trimestre, le produit net de la vente d'actions s'est élevé à 14,6 millions \$. La Société a exprimé l'intention d'affecter ces recettes à l'achèvement de projets d'immobilisations et aux expansions et acquisitions futures potentielles, y compris des projets de coentreprise, à la recherche et au développement, à l'élargissement de ses capacités d'extraction existantes, ainsi qu'au fonds de roulement et aux opérations générales de l'entreprise.

Le 1er mai 2019, la Société a annoncé que les fournisseurs de Verdélite avaient choisi de recevoir 7,5 millions \$ sur les 22,5 millions prévus au titre du paiement final de leurs actions Verdélite sous forme d'actions de la Société. Le 30 mai 2019, la Société a renégocié les modalités concernant la tranche résiduelle de 15 millions \$ payable aux fournisseurs, ce qui a conduit au versement d'un montant de 5,0 millions \$ en juin et de 1,0 million \$ en août 2019, à des versements mensuels de 1,0 million \$ dus jusqu'en novembre, ainsi qu'à un paiement final de 5,0 millions \$ assorti des intérêts dus le 16 décembre 2019. Le calcul des intérêts sur le solde en souffrance a débuté le 31 mai 2019 au taux annuel de 10 %.

Le 28 août 2019, la Société a annoncé la conclusion d'un contrat contraignant avec un seul investisseur institutionnel canadien accrédité (l'« Investisseur ») en vertu duquel l'Investisseur a convenu, sous réserve de certaines conditions d'usage, d'acheter 2 500 parts de débentures convertibles garanties (chacune étant une « **Part de débentures convertibles** ») de la Société au prix de 10 000 USD par part de débentures convertibles (le « **Prix d'émission** ») pour un produit brut de 25 000 000 USD (l'« **Offre** »).

Chaque Part de débentures convertibles est composée d'une débenture convertible garantie à 5,0 % de la Société d'un capital de 10 000 USD (chacune étant une « **Débenture convertible** ») et de 5 000 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société (chacun étant un « **Bon de**

souscription »).

Les Débentures convertibles auront une date d'échéance de 24 mois à compter de leur date d'émission (la « **Date d'échéance** ») et porteront des intérêts (au gré de la Société, payables au comptant ou, conformément aux règles de la TSXV, en actions ordinaires de la Société (les « Actions ordinaires ») à compter de leur date d'émission à hauteur de 5,0 % par an, accumulées et payables semestriellement les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les modalités définitives des Débentures convertibles seront déterminées par voie de négociation entre la Société et l'Investisseur, et comprendront certaines clauses restrictives relatives aux activités de la Société.

Les Débentures convertibles seront convertibles, au gré du porteur, en Actions ordinaires à tout moment avant la fermeture des bureaux le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la Date d'échéance. Le prix de conversion des Débentures convertibles sera de 2,0 USD par Action ordinaire (le « **Prix de conversion** »), soit une prime de 14 % par rapport au cours de clôture des Actions ordinaires le 27 août 2019 à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV »). Si, à un moment quelconque avant la Date d'échéance des Débentures convertibles, le cours moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 3,50 USD pendant 10 jours de bourse consécutifs, la Société peut imposer la conversion du montant du principal du capital des Actions ordinaires restant dû selon le Prix de conversion des débentures convertibles à condition que la Société donne un préavis de 30 jours au porteur.

Chaque Bon de souscription sera valable pour l'acquisition d'une Action ordinaire à un cours d'émission de 2,00 USD l'action pendant une période de 24 mois à compter de la date d'émission. Si, à tout moment avant la date d'expiration des Bons de souscription, le cours moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires à la TSXV est supérieur à 3,50 USD pendant 10 jours de bourse consécutifs, la Société peut adresser un avis au porteur des Bons de souscription accélérant la date d'expiration des Bons de souscription jusqu'à la date qui tombe 30 jours après la date de cet avis.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement pour rembourser le prêt en cours à Emerald Health Sciences Inc. et le reste, en fonds de roulement.

Actualités de la Société

Production et approvisionnement

Pure Sunfarms, coentreprise à 50 % d'Emerald

Pure Sunfarms (PSF) a achevé en avril la plantation des derniers quadrants de sa serre Delta 3 de 10,22 hectares (1,1 million de pieds carrés) située à Delta, en Colombie-Britannique, et a atteint son niveau de pleine production annualisée de 75 000 kg. PSF a exercé son option d'acquisition de l'installation « sœur » quasi-identique de 10,22 hectares (1,1 million de pieds carrés) baptisée Delta 2. L'entreprise aborde à présent la phase de conversion de l'installation en vue de la production de cannabis. PSF envisage de boucler sa première récolte sur le site Delta 2 à la mi-2020 et d'atteindre son taux de production maximal d'ici le quatrième trimestre 2020, sous réserve de l'achèvement des travaux de construction et de l'obtention des licences auprès de Santé Canada.

PSF a obtenu sa licence de traitement pour le site Delta 3, qui autorise le conditionnement et l'extraction de cannabis en vue de la fabrication d'huiles, concentrés et produits ingérables, et poursuit par ailleurs la construction de son centre de traitement certifié GMP afin d'avancer dans la réalisation de son centre de traitement certifié GMP de 6 000 mètres carrés (65 000 pieds carrés). Le projet devrait être terminé et pleinement opérationnel d'ici la fin 2019, sous réserve de l'approbation de Santé Canada. Un amendement en instance devrait bientôt autoriser la vente directe de produits secs conditionnés par la marque auprès de distributeurs provinciaux.

Nouvelles opérations concernant le cannabis bio

Santé Canada a décerné à Emerald sa licence d'exploitation et son premier permis municipal en vue de cultiver le cannabis bio dans la région métropolitaine de Vancouver, en Colombie-Britannique. Cette autorisation lui permet d'ores et déjà d'occuper et exploiter sa première serre à haute technologie d'une superficie de 1 400 mètres carrés (15 000 pieds carrés) sur le total de 7 250 mètres carrés (78 000 pieds carrés) entièrement dévolus à cette activité. Cette zone sous licence produit d'ores et déjà des plantes-mères. Un amendement en instance devrait bientôt permettre la plantation et la réalisation d'opérations dans la totalité de la serre.

Cette opération déployée sur une superficie de 8 hectares (20 acres) comprend 14 500 mètres carrés (156 000 pieds carrés) répartis entre deux serres pour la culture en plein air, avec pour objectif de produire annuellement plus de 20 000 kg de souches de cannabis à usage interne. Le site est en outre équipé pour permettre la culture, la coupe, le séchage et le conditionnement dans des sachets en vrac. L'établissement a reçu sa licence de culture en plein air et mis en terre 45 000 plants de cannabis bio le 1er août, la première récolte en extérieur étant prévue pour le 3e trimestre 2019. La deuxième serre devrait être accréditée et opérationnelle dès le 4e trimestre.

Verdélite

Emerald a soumis à Santé Canada son dossier de preuves final relatif à l'exploitation de son usine de production et de traitement en intérieur de Verdélite d'une superficie de 81,75 hectares (88 000 pieds carrés) à Saint-Eustache (Québec). L'intention d'Emerald est de s'appuyer sur le degré élevé de contrôle permis par cette exploitation entièrement couverte afin de cultiver du cannabis de qualité supérieure à partir de ses propres souches, avec pour objectif de les commercialiser sous forme de fleurs séchées emballées et d'extraits à valeur ajoutée.

Emerald a dédié une superficie significative de son site de production de Verdélite à la mise en place de capacités de traitement avancé post-récolte, et prévoit par ailleurs la mise en service d'une capacité d'extraction annuelle au quatrième trimestre de cette année, afin de renforcer et étendre les capacités existantes d'Emerald sur le site de Victoria (Colombie-Britannique). L'ambition d'Emerald est que l'opération menée au Québec joue un rôle déterminant dans la fabrication de produits à valeur ajoutée à base de cannabis, dans le but d'approvisionner le marché avec une gamme étendue, autorisée par la législation relative aux produits « ingérables », ou Cannabis 2.0, qui sera promulguée sur l'ensemble du territoire du Canada le 17 octobre.

Chanvre destiné à la production d'huile de CBD

Emerald a conclu un partenariat avec Emerald Health Hemp en vue d'acquérir environ 485 hectares (1 200 acres) pour la production annuelle de paillettes de chanvre de 2019 à 2022. Grâce à cet accord, Emerald ambitionne de récolter plus de 270 tonnes de chanvre en 2019, bénéficiant ainsi d'un potentiel de production de plus de 3 500 kg d'extraits d'huile de CBD. Le chanvre sera traité par extraction, dont une partie destinée à la

fabrication de gélules conformément à l'agrément final délivré par Santé Canada à l'usine de fabrication Factory Group de Kelowna (Colombie-Britannique).

Vente et marketing

Vente de cannabis destinée au marché de consommation adulte

Emerald est devenu un fournisseur de cannabis récréatif reconnu par les autorités gouvernementales dans les provinces de Colombie-Britannique, Alberta, Manitoba, Ontario, Québec, Terre-Neuve et Labrador, PEI et Yukon, ainsi qu'auprès de détaillants privés agréés au Saskatchewan.

Emerald a débuté la distribution de son huile de cannabidiol à dominante Indica SYNC 25, qui propose aux consommateurs une alternative aux produits à base de cannabis standard. Au cours du dernier trimestre, Emerald a expédié 6 000 unités de 40 ml de SYNC 25 à la British Columbia Liquor Distribution, ainsi que 9 960 unités de 40 ml vers l'Alberta et le Saskatchewan. Terre-Neuve a également introduit l'huile de CDB SYNC 25, et la Société prévoit d'étendre encore la distribution et la vente de ce produit.

EHN (Emerald Health Naturals)

Emerald Health Naturals (EHN), coentreprise détenue à 51 % par Emerald, a présenté au Canada une gamme de compléments pour le système endocannabinoïde d'origine botanique et à base d'herbes exempts de cannabis. La gamme de produits Endo d'EHN incorpore le complexe PhytoCann® et est destinée à soutenir le système endocannabinoïde afin d'aider à maintenir l'équilibre dans le corps humain. Ces produits sont désormais disponibles dans plus de 250 magasins de produits médicaux naturels au Canada, contre seulement 85 commerces recensés dans le dernier rapport trimestriel.

Traitement à valeur ajoutée

Factors R&D Technology, Inc.

Factors R&D Technology Inc., partenaire stratégique d'Emerald dans le domaine de la fabrication, a soumis son dossier de preuves final à Santé Canada en vue d'obtenir une licence pour la partie sécurisée et distincte de l'un de ses sites de fabrication de produits médicaux naturels spécialisés dans l'extraction et l'encapsulation de CBD à partir du chanvre. L'usine en cours d'agencement pour les besoins de la production de CDB dispose d'une capacité de transformation annuelle d'un million de kilogrammes en ce qui concerne l'extraction de biomasse de chanvre, et de 600 millions d'unités pour l'encapsulation en gélules molles. Ce partenariat vient se greffer aux accords conclus par Emerald avec d'autres prestataires de services d'extraction tiers. Emerald s'efforce par ailleurs d'accroître sensiblement ses capacités d'extraction au Québec afin de compléter celles dont la Société dispose à Victoria (Colombie-Britannique).

Développement interne

Le 30 juillet 2019, la Société a annoncé la nomination de Riaz Bandali au rang de président-directeur général. Fort de plus de 25 ans d'expérience dans les sciences de la vie, avec une expertise dans les opérations mondiales, le développement de stratégies, l'innovation, les fusions et acquisitions et la gestion des investissements, M. Bandali a dispensé des services contractuels de recherche et cliniques, des services d'instrumentation analytique, de laboratoire et travaillé également dans le capital-risque. M. Bandali a récemment occupé le poste de président des essais cliniques de phase précoce au sein de Syneos Health, une organisation internationale spécialisée dans la recherche clinique.

La Société a également annoncé la nomination de Sean Rathbone au poste de directeur des opérations et de Thierry Schmidt en tant que directeur commercial.

Conférence téléphonique

Emerald Health Therapeutics tiendra la conférence téléphonique relative à ses résultats financiers pour le deuxième trimestre de l'exercice 2019 le jeudi 29 août 2019 à 10 h 30 HNE.

Pour accéder à la diffusion audio, veuillez composer le (866) 652-5200, ou via Internet à l'adresse : <https://services.choruscall.com/links/emh190829.html>. Une version archivée de la présentation sera disponible pendant 90 jours dans la section « Investisseurs » du site Web d'Emerald : <https://ir.emeraldhealth.ca/events-and-presentations>.

À propos d'Emerald Health Therapeutics, Inc.

Emerald Health Therapeutics, Inc. est un producteur canadien licencié de produits à base de cannabis. Ses initiatives stratégiques sont axées sur le développement de produits différenciés à valeur ajoutée pour les clients à usage médical et pour adultes, soutenus par une nouvelle propriété intellectuelle, la culture à grande échelle, l'extraction et l'encapsulation en gélules, ainsi que des canaux de marketing et de distribution uniques. Les installations de Pure Sunfarms, détenues à 50 % en Colombie-Britannique, ont atteint leur production annuelle complète d'environ 75 000 kg dans les installations de la première serre Delta 3 de 10,22 hectares (1,1 million de pieds carrés). Une deuxième serre de 10,22 hectares devrait être en pleine production d'ici la fin de l'année 2020. Les deux autres installations détenues à 100 % par Emerald, une installation de culture en serre et de transformation de haute qualité au Québec ainsi qu'une serre biologique et une installation en plein air située en Colombie-Britannique, sont en phase finale de construction et s'efforcent d'obtenir l'extension de leurs autorisations définitives. Emerald a également sous-traité environ 485,6 hectares (1 200 acres) de chanvre chaque année de 2019 à 2022 dans le but d'extraire du CBD à faible coût. Son équipe possède une grande expérience des sciences de la vie, du développement de produits, de l'agroalimentaire à grande échelle et du marketing.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site www.emeraldhealth.ca ou contacter :

Rob Hill, Directeur financier
(800) 757 3536, poste n° 5

Relations avec les investisseurs d'Emerald
(800) 757 3536, poste n° 5

Mesures financières non conformes aux PCGR

Ce communiqué de presse contient des références au BAIIA et aux ventes pro forma. Ces mesures financières ne revêtent aucune des significations standardisées prescrites par les normes IFRS, et sont par conséquent désignées comme étant des « mesures non conformes aux PCGR ». Il se peut que les mesures non conformes aux PCGR utilisées par la Société ne soient pas comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Le BAIIA se définit comme le bénéfice (ou la perte) avant intérêts débiteurs, impôts, amortissements et pertes de change. Les ventes pro forma se définissent comme le montant des ventes brutes de la Société, plus 50 % des ventes brutes réalisées par Pure Sunfarms, telles que déclarées dans chacun de leurs états financiers respectifs, moins 50 % des bénéfices de Pure Sunfarms déclarés sur les ventes de fleurs séchées en vrac à la Société demeurant dans l'inventaire de cette dernière. Pour plus d'informations sur le calcul du BAIIA utilisé dans le présent communiqué de presse, se reporter au tableau ci-dessus.

La Société utilise des mesures non conformes aux PCGR du fait qu'elle fournit des renseignements supplémentaires sur le rendement de l'ensemble de ses activités qui ne seraient sinon pas reflétés conformément aux IFRS.

Ni la Bourse de croissance TSX, ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assume la responsabilité du caractère adéquat ou exact du présent communiqué.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives : certaines déclarations formulées dans ce communiqué de presse, qui ne sont pas des faits historiques, sont des déclarations prospectives et sont soumises à d'importants risques, incertitudes et hypothèses, tant généraux que spécifiques, qui donnent à penser que les résultats ou les événements réels pourraient différer considérablement de nos attentes exprimées ou sous-entendues par lesdites déclarations prospectives. Ces déclarations concernent la capacité de production et de traitement de diverses installations ; la conversion d'installations ; l'expansion d'installations ; l'utilisation des produits de financements ; le lancement de la production ; les volumes de vente ; l'obtention de licences ; la mise en œuvre des accords définitifs avec FTI ; la construction et l'exploitation d'un laboratoire ; la réception des livraisons de chanvre ; ainsi que les coûts de production prévus.

Nous ne pouvons pas garantir que les déclarations prospectives se matérialiseront, et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes liés, entre autres, à des modifications de la législation et de la réglementation ; aux changements de gouvernement ; à l'incapacité à obtenir les approbations réglementaires ; à l'incapacité à obtenir le financement nécessaire ; aux résultats des activités de production et de vente ; aux résultats de la recherche scientifique ; aux changements réglementaires ; aux variations des prix et des coûts des intrants ; à la demande de main-d'œuvre ; à la demande de produits ; au fait de ne pas obtenir des contreparties qu'elles remplissent leurs obligations contractuelles ; ainsi qu'aux facteurs de risque décrits dans le formulaire d'information annuel de la Société et à d'autres documents réglementaires. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes à la date du présent communiqué. Les déclarations prospectives sont présentées dans le but de fournir des informations sur les attentes et les projets actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre notre environnement d'exploitation prévu. Il est rappelé aux lecteurs que ces informations peuvent ne pas être pertinentes pour d'autres fins. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser lesdites déclarations afin de refléter de nouvelles circonstances ou événements inattendus au fur et à mesure qu'ils se produisent, sauf si cela est exigé par la loi en vigueur.

